



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/DEC/209	OBJET : DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2019 POUR LE FINANCEMENT DE LA SECONDE TRANCHE DE LA RÉALISATION DU COLOMBARIUM
Date du conseil municipal 17/12/2018	
Date de la convocation 10/12/2018	
Date de l'affichage 18/12/2018	

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 10 décembre 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Karine JARRY, Michel VEUX, Danièle BOUDET, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Angélique RAPPAILLES.

Étaient absents représentés :

- Clotilde LAGOUTTE représentée par Simone JEROME
- Alain VELLER représenté par Michel VEUX
- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Sylvie GALLOCHER
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Sandrine NAGEL
- Virginie SALITRA représenté par Medhi BENSALÈM
- Pascal HUE représenté par Claude GODART
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Didier MOREAU est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20181226-DEC-2018-209-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2018
Date de réception préfecture : 26/12/2018

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la délibération n°2017/DEC/187 du 18 décembre 2017 approuvant le plan de financement de la construction d'un columbarium et sollicitant l'aide financière de l'État pour cette même opération dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

CONSIDERANT que l'État alloue des subventions pour les travaux d'aménagement ou d'extension des cimetières et de réfection complète ou partielle des murs de clôture des cimetières, y compris les columbariums,

CONSIDERANT que le dossier de demande de subvention avait été réputé complet par les services de l'État,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

SOLLICITE une aide financière de l'État au titre de la DETR à hauteur de 59 075,74 €, soit 80,00 % du montant hors taxe de l'opération.

ARTICLE 2 :

DIT que, par suite, le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
1ère tranche, réalisée en 2018			
Globe 20 familles	18 827,01 €	Ville de Nangis (fonds propres)	25 465,21 €
Table de recueillement	1 584,00 €		
Plaques d'inscriptions	810,00 €		
Total HT	21 221,01 €		
Total TTC 1ère tranche	25 465,21 €	Total	25 465,21 €
2ème tranche, prévue en 2019			
2 columbariums 30 familles	26 612,12 €	DETR	59 075,74 €
20 cavurnes carrées	7 678,20 €	Total subventions	59 075,74 €
Sanitaires avec accès PMR	2 916,67 €	Part du montant HT	80,00 %
Assainissement autonome	2 916,67 €	Ville de Nangis (fonds propres)	29 537,87 €
Portail automatisé	12 500,00 €		
Total HT 2nd tranche	52 623,66 €		
Total TTC 2nd tranche	63 148,39 €		
Total HT de l'opération	73 844,67 €		
Montant total TTC de l'opération	88 613,60 €	Total	88 613,60 €

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Maire ou son adjoint à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents
Nangis, le 18 décembre 2018.

Le Maire,
Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20181226-DEC-2018-209-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2018
Date de réception préfecture : 26/12/2018